Syndicat cftc Centrale Finances

Point info

Septembre 2026

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

La thématique du pouvoir d'achat des agents publics, fonctionnaires et contractuels, revêt une acuité et une urgence particulière, en raison du retour en force de l'inflation, phénomène qui exhale un étrange parfum de retour aux années 70, que nos parents ou grands-parents ont bien connues.

Il ne s'agit pas de la saveur d'une délicieuse et subtile madeleine évoquant des temps anciens, heureux et hélas révolus, mais bien d'une situation où la hausse des prix érode les revenus réels, à commencer par les traitements et salaires.

C'est la raison pour laquelle, en cette rentrée de septembre, la CFTC entend mettre ce thème en avant à l'occasion des élections professionnelles qui auront lieu du 3 au 10 décembre prochain.
En effet, selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE du 10 septembre 2026, l'inflation atteindrait un taux de 2,9 % en 2026 alors que la croissance ne serait que de 0,4 %, c'est-à-dire 2 fois inférieure à celle de l'année 2025.

Dans ce contexte, la CFTC déplore le gel du point d'indice depuis juillet 2023, qui ne plaide pas en faveur de l'attractivité des métiers de nos ministères et qui aggrave la précarité vécue au quotidien par les agents.

Il faut de plus rappeler que la hausse du point d'indice n'impacte pas la part indemnitaire des agents, et que cette dernière représente une fraction souvent conséquente des rémunérations, à l'instar par exemple de **l'Indemnité Mensuelle de Technicité, également gelée depuis janvier 2023.**

Dans l'esprit constructif qui a toujours été le sien, la CFTC demande et est prête à accompagner les mesures gouvernementales qui devront nécessairement intervenir en faveur des agents et de leur pouvoir d'achat.

En particulier, la CFTC plaide pour une revalorisation des carrières des catégories B et C et pour un meilleur accompagnement de la mobilité professionnelle, toute catégorie confondue.

Plus généralement, des mesures concrètes sont nécessaires pour améliorer l'attractivité des métiers de la fonction publique et des missions du service public, au combien indispensables dans une société à l'avenir incertain, mais aussi fort injustement décriées !

L’amélioration du pouvoir d’achat est au cœur de cette revalorisation, même si d’autres thématiques, sur lesquelles nous reviendrons lors de prochains articles, telles que la santé au travail, les conditions de travail, le handicap, la formation ou la déontologie, sont tout aussi déterminantes.

Notre syndicat aura à cœur de porter ces thématiques pour les élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026, et de les défendre concrètement au sein des instances représentatives du personnel dont nous faisons partie.